

Arrêté n° 25-025 portant délégation de signature du président de l'université Jean Moulin au directeur de l'unité mixte de recherche Environnement Ville Société (EVS)

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche, notamment l'article L. 313-1 ;

Vu la décision n° DEC201536DGDS du conseil national de la recherche scientifique (CNRS) du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'UMR 5600 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

Arrête

Article 1 – Délégation est donnée à Monsieur Etienne COSSART, professeur des universités, directeur de l'unité mixte de recherche 5600 Environnement Ville Société (EVS), à l'effet de signer, au nom du président de l'université Jean Moulin, les actes relatifs :

- aux engagements juridiques et aux bons de commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4000 € hors-taxe ;
- à la certification des services faits ;
- aux ordres de mission en France des enseignants chercheurs, des doctorants de l'université, et des personnes invitées conduites à se déplacer dans le cadre des activités de recherche de l'UMR EVS ;
- à la liquidation des frais de déplacement.

Article 2 – Le présent arrêté prend effet à compter du 8 janvier 2025 et abroge, à la même date, l'arrêté n° 24-221 du 19 juin 2024.

Article 3 – La présente délégation prend fin avec la fin du mandat du directeur de l'UMR ou le non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Jean Moulin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 8 janvier 2025

Le président de l'université Jean Moulin,



Gilles BONNET